

Pourquoi il faut encourager l'entrepreneuriat collectif

LE POINT DE VUE DE JEAN-MARC BRÛLÉ ET OLIVIER JOUAN

Il y a maintenant plus de deux ans, le régime de l'autoentrepreneur voyait le jour. Depuis, les chiffres et les arguments en sa faveur ne cessent de pleuvoir. 598.000 entrepreneurs auraient opté pour cette formule, lesquels auraient généré un chiffre d'affaires global de 2 milliards en 2010. On ne peut nier que la création de ce régime a pu simplifier et populariser la création d'entreprises dans notre pays. Mais derrière les annonces se cache une réalité qui nous oblige à en relativiser le succès et à prendre conscience que ce régime est loin d'être le remède miracle à la timidité de notre esprit entrepreneurial.

Faute d'être la panacée au chômage - c'est en partie comme cela qu'il a été présenté par le gouvernement - il rime souvent avec précarisation. Indiquons par exemple que seuls 40 % des auto-entrepreneurs qui ont créé leur propre activité peuvent effectivement vivre des revenus générés par leur entreprise. La viabilité des microentreprises créées depuis deux ans reste également à prouver. Selon l'Acoss (agence centrale des organismes de sécurité sociale), le bon bilan est en effet plus discutable : seuls 282.000 autoentrepreneurs déclarent un chiffre d'affaires positif, une proportion qui s'est même encore orientée à la baisse entre le deuxième et le troisième trimestre 2010 : 178.000 autoentreprises ont ainsi généré un chiffre d'affaires positif sur la période juillet-septembre 2010, contre 208.000 au trimestre précédent.

Terminons-en avec la politique de l'autruche. Si le régime mis en place par Hervé Novelli a effectivement fait naître des vocations, il laisse le nouvel entrepreneur incroyablement seul devant les nombreux défis de la création d'entreprise : procédures administratives, gestion des encours et des impayés, développement commercial, etc. Tout le monde peut créer son activité certes, mais la rendre viable, pérenne et rentable n'est pas inné.

Les compétences requises s'acquièrent souvent au détour de rencontres avec des pairs ou à l'issue de riches collaborations avec des partenaires techniques ou financiers. Il nous faut revoir notre perception de l'entrepreneuriat pour trouver des solutions à la solitude - mortifère - de l'entrepreneur. C'est pourquoi, pour nous, le salut de la création d'entreprise passe par la coopération et l'entrepreneuriat

dans la création d'entreprise classique et l'on y trouve 54 % de femmes entrepreneurs quand elles ne sont que 28 % à créer des entreprises en France.

Créer son entreprise dans une CAE, c'est aussi rééquilibrer le rapport de force avec les donneurs d'ordre et c'est être soutenu dans la gestion de ses encours et des impayés.

Le modèle économique de la CAE est

Le taux de défaillance est deux fois moins élevé dans le cadre d'une coopérative d'activités et d'emploi que dans la création d'entreprise classique.

collectif. Différentes formules existent et elles ont fait leurs preuves. Elles ont été imaginées par les innovateurs de l'économie sociale et solidaire. La Coopérative d'activités et d'emploi en est un exemple particulièrement innovant et efficace.

Créées en 1995, les CAE sont des entreprises qui offrent aux créateurs et créatrices qui les rejoignent un véritable filet de sécurité, tout en leur permettant d'être leur propre patron. Juridiquement, l'entrepreneur est salarié en CDI de la CAE. C'est elle qui facture les ventes des « entrepreneurs salariés », encaisse leurs règlements et porte la responsabilité juridique. L'activité des entrepreneurs est donc hébergée fiscalement et juridiquement par la coopérative, qui réalise l'ensemble des démarches administratives et financières de manière mutualisée. Mais économiquement, c'est bien l'entrepreneur qui est autonome et responsable de son activité.

On l'aura compris, en rejoignant une CAE, l'entrepreneur n'est plus seul face à l'adversité. Il devient partie prenante d'une entreprise collective dont il peut acquérir des parts. Résultat : le taux de défaillance est deux fois moins élevé que

transparent et basé sur la solidarité : chaque porteur de projet verse 10 % de son chiffre d'affaires HT à la coopérative pour constituer un pot commun et partager les fonctions « support ». Un équilibre se crée ainsi entre les projets rentables et les projets en démarrage, ce qui permet à la CAE de ne refuser aucun entrepreneur sur des critères financiers...

Entendons-nous, les coopératives d'activité et d'emploi ne peuvent sans doute pas accueillir tous les créateurs d'activité mais elles apportent de nombreuses réponses aux problèmes posés par le régime de l'autoentrepreneur. Les CAE sont également le signe que des entrepreneurs et des entreprises d'un genre nouveau naissent et se développent partout sur notre territoire. Ces créateurs d'entreprises bâtissent l'économie de demain en faisant rimer viabilité économique et projet collectif, gouvernance participative et innovation sociale.

Jean-Marc Brûlé est conseiller régional (Europe Ecologie-Les Verts) d'Île-de-France ; Olivier Jouan est administrateur du réseau Coopérer pour entreprendre.